

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (8): Supplément au no 8 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Suède
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suède. — On écrit de *Stockholm*, le 25 mars :

Le gouvernement a soumis aux chambres suédoises un projet de réorganisation militaire. Trois éléments concourent à former les forces nationales : 1° la *bevaring* ; 2° l'*indelta*, qui se subdivise en *rotering* et *rustering* ; 3° la *varfåde* ou troupes enrôlées. La *bevaring* n'est autre chose qu'une sorte de levée en masse. L'*indelta*, littéralement « division, répartition, » veut dire maintenant l'armée composée de soldats volontaires qui, moyennant l'allocation qui leur est faite d'une petite métairie par un propriétaire, dont la terre est grevée de la charge de fournir un soldat à la couronne, s'engagent vis-à-vis de ce propriétaire à servir l'Etat. Enfin la *varfåde*, ou « troupes enrôlées, » est composée de volontaires dont la solde est payée en argent.

En résumé, on compte en Suède 36,000 hommes d'armée permanente et 96,000 de *bevaring*, qui ne forment pas de régiments à part, mais qui sont destinés à être incorporés, en temps de guerre, dans les cadres de l'armée, ce qui en porterait l'effectif à 126,000 hommes.

Le projet de réorganisation actuellement soumis aux états généraux ne tend à augmenter ni l'*indelta*, ni la *varfåde*. L'augmentation d'effectif ne porterait que sur la *bevaring*, troupe composée des hommes de 20 à 25 ans. On demanderait désormais dans cette partie de l'armée dix années de service (de 20 à 30 ans), sans faculté de remplacement ou de rachat, et dix années encore (de 30 à 40) dans le *landstormen*, qui équivaut au *landsturm* prussien. Nul ne serait exempt du service militaire. Le défaut de taille ne serait pas un motif d'exemption. La vraie force de l'armée suédoise c'est l'*indelta*, établie depuis deux siècles, et devenue une institution véritablement nationale. En 1621, les paysans de la Dalécarlie conclurent avec le roi Charles XI une convention par laquelle ils s'engageaient à fournir et à entretenir une troupe permanente de 1,400 hommes, pourvu que la couronne renonçât à faire des levées de soldats suivant son bon plaisir. Cette idée se propagea rapidement, et toutes les provinces firent de pareils contrats de guerre. La réunion de ces troupes se nomma l'*indelta*.

Actuellement le nombre des soldats volontaires entretenus d'une manière permanente par le pays, en dehors du budget, s'élève à 26,881 hommes. Des abus se sont glissés dans les exigences des soldats de l'*indelta* par rapport aux propriétaires. Pour y remédier, l'Etat propose aujourd'hui de se charger lui-même du recrutement. Le propriétaire n'aurait qu'à payer à l'homme qui lui serait indiqué un salaire annuel, le même pour tout le monde, sans obligation supplémentaire d'aucune sorte, et qui a été calculé à 100 rixdales. L'Etat n'accepterait plus pour l'*indelta* que des jeunes gens de 20 ans et fixerait à 45 ans l'âge de la retraite.

La Suède n'a point de corps spécial d'état-major, et le gouvernement en demande la création. Le corps topographique, qui n'est qu'un établissement de géographie militaire, y serait annexé.

L'école militaire ressemble actuellement bien plutôt à l'école française de La Flèche qu'à celle de Saint-Cyr. Les études littéraires y prennent une place qui explique le but de l'institution, qui est d'élever gratuitement des jeunes gens de famille pour en faire des officiers. Le gouvernement désire aujourd'hui que cet

établissement devienne une véritable école spéciale militaire et que les élèves, en y arrivant, aient les connaissances acquises à l'école élémentaire supérieure.

L'école militaire supérieure serait aussi réorganisée. Les ingénieurs des ponts et chaussées n'y seraient plus admis. On la destinerait exclusivement aux officiers d'état-major, du génie, de l'artillerie et de la marine, qui suivraient des cours appropriés à leurs carrières respectives. Des réformes pratiques seraient introduites dans les *écoles de caporaux* et les *écoles de sous-officiers*.

Le gouvernement propose pour la question de la solde, qui est très compliquée, un remaniement complet. Il demande aujourd'hui l'adoption d'un plan radical. Tous les *bostalles*, terres de la couronne affectées au traitement des officiers, rentreraient au trésor, qui en ferait une masse, et, sur cette masse, payerait en argent, et par trimestre, les officiers, chacun suivant son grade et ses fonctions. Comme en France, les nouveaux appointements seraient divisés en solde fixe et indemnités de fourrages, de bureaux, etc. La cavalerie aurait un supplément de solde. On établirait les chiffres sur la moyenne des traitements de tous les grades, calculée de 1862 à 1868.

L'intendance est actuellement représentée par des *commissaires de régiment* nommés par les colonels, et qui déposent un cautionnement de 4,500 rixdales. Le projet demande qu'elle soit organisée sur un plan qui se rapproche du système français, et que les commissaires soient remplacés par des *intendants de régiments* pris parmi les capitaines ou lieutenants ayant cinq ans de grade. Ils auraient le rang de capitaines, et auraient soin du matériel, des subsistances et du parc du train.

Les *infirmiers* sont une création particulière à l'armée suédoise. Dans chaque compagnie d'infanterie, un certain nombre d'hommes sont désignés soit comme *porteurs de malades*, pour relever les blessés, soit comme *veilleurs de malades*, soit comme *panseurs*. Il n'est pas question de modifier ce système, mais l'organisation des *médecins militaires* réclame des améliorations nombreuses.

Le ministre de la guerre déclare à la fin de son rapport qu'une fois l'ensemble de ces différentes réformes accompli, le budget annuel de la guerre serait chargé d'une somme de 3,076,291 rixdales. Or, comme il était, l'an dernier, de 9,528,000 rixdales, ce serait une augmentation de 33 %. Quel que soit le sort réservé à ce projet, on doit reconnaître que le rapport du ministre se fonde sur les données statistiques les plus intéressantes et constitue l'enquête la plus approfondie qui ait été faite au sujet des ressources militaires de la Suède.

(*Journal officiel de l'Empire français*, du 1^{er} avril.)

Angleterre. — Une grande revue de volontaires a eu lieu le lundi de Pâques à Douvres. Il ne s'y trouvait pas moins de 28 mille hommes sous les ordres supérieurs du général sir Hope Grant. Ils formaient treize brigades, réparties en quatre divisions sous les lieutenants-généraux Horsford, Renny, Carey et Brownrigg. L'artillerie, forte de cinq brigades, était sous le commandement du colonel Eaton. Deux brigades de cavalerie, sous le commandant Chilton, quatre compagnies du